

Le Premier Ministre
14 16 / 14 / SG

Paris, le 21 OCT. 2014

Madame la Présidente,

Depuis sa création en septembre 2012, le Haut Conseil du financement de la protection sociale a rempli une mission d'échanges entre élus, partenaires sociaux, administrations et experts, sur les enjeux des ressources et de l'équilibre financier de nos régimes sociaux.

Je tiens en particulier à souligner l'intérêt de la contribution que le Haut Conseil a apportée sur les évolutions possibles des prélèvements sociaux acquittés par les entreprises et les ménages, qui a permis d'éclairer les prises de position des acteurs sociaux et les décisions gouvernementales en la matière.

Je souhaite que la réflexion menée sur l'évolution du financement de la protection sociale s'élargisse aux enjeux de stabilité, d'équité et de simplification des prélèvements sociaux et à leurs prolongements possibles en termes de pilotage et de gouvernance financière de ces régimes.

Vos travaux pourraient, en tenant compte des dispositions d'ores et déjà mises en œuvre ou programmées, poursuivre les réflexions sur la rationalisation de l'affectation des impôts et taxes entre les régimes et les branches, au regard des caractéristiques des différents risques en termes de contributivité et d'universalité, afin d'améliorer la transparence et la compréhension, par l'ensemble des acteurs de la protection sociale, des conditions de son équilibre financier. Cette réflexion devrait conduire à examiner différents scénarios possibles, depuis la réaffectation de prélèvements existants jusqu'à une éventuelle globalisation des différentes cotisations sociales dues par les employeurs et les salariés dont le produit pourrait être ventilé entre les régimes et les branches, de façon articulée avec celui des impôts et taxes affectés.

Ensuite, la mise en œuvre programmée des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires et de la diminution des cotisations sociales payées par les employeurs au titre de la branche famille renforce l'intérêt d'une réflexion sur la lisibilité des prélèvements sociaux acquittés, tant pour les employeurs que pour les salariés. Vous étudierez les modalités permettant de la renforcer, en tenant compte des perspectives à moyen et long terme des dépenses et des recettes des régimes sociaux et des logiques de financement des différents risques.

.../...

Madame Mireille ELBAUM
Haut Conseil du financement de la protection sociale
11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon
75015 Paris

Ces réflexions pourront alimenter de nouvelles étapes notamment dans l'amélioration de la lisibilité de la fiche de paye, pour laquelle le gouvernement a d'ores et déjà engagé une démarche de simplification.

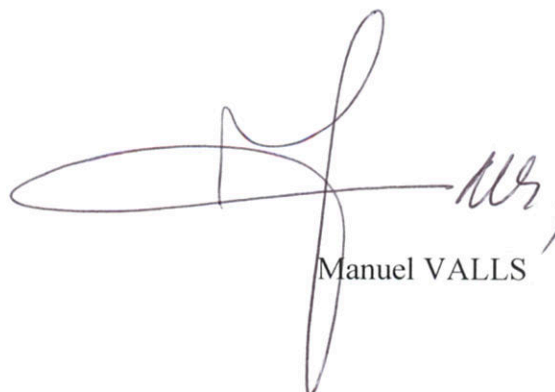
Par ailleurs, les contraintes imposées par la jurisprudence constitutionnelle relative aux impositions de toute nature et aux cotisations sociales laissent persister, au-delà des décisions d'ores et déjà arrêtées par le Gouvernement en faveur du soutien au revenu des ménages modestes, l'intérêt d'une poursuite de l'analyse des modalités par lesquelles les capacités contributives des assurés pourraient être davantage prises en compte dans la détermination des prélèvements sociaux.

En outre, une nouvelle réflexion apparaîtrait justifiée sur l'architecture et la gouvernance financière d'ensemble des différents risques de la protection sociale, dans la perspective d'une régulation plus harmonisée et globalisée, tant dans le champ propre à la sécurité sociale que, en tenant compte des responsabilités des différents acteurs, dans celui de la protection sociale dans son ensemble. Elle pourrait notamment porter sur le contenu et les contours des lois de financement de la sécurité sociale et de leurs annexes, sur les modalités d'élaboration, de discussion et d'articulation des projections financières des différents régimes relevant des administrations de sécurité sociale en comptabilité nationale, ainsi que, de façon spécifique à la sécurité sociale, sur l'architecture financière des différents risques, avec l'étude de diverses hypothèses allant de la simplification de certains transferts financiers entre les branches ou internes à celles-ci, jusqu'à l'idée d'un régime unifié des prestations maladie en nature.

Enfin, vos réflexions pourront porter sur les avantages et les inconvénients, ainsi que sur les conditions de faisabilité d'une nouvelle étape de rationalisation du recouvrement des prélèvements sociaux, en ce qui concerne notamment les cotisations de retraite complémentaire des salariés du secteur privé. Pour alimenter votre réflexion, les travaux conduits dans le cadre de la modernisation de l'action publique sur la simplification du recouvrement des cotisations et des contributions sociales et sur la modernisation de la gestion des régimes de retraite seront mis à la disposition du Haut Conseil du financement de la protection sociale, afin de recueillir les positions de ses membres.

Je souhaite que le Haut Conseil du financement de la protection sociale puisse apporter sa contribution à ces différentes questions, conjointement aux thèmes qu'il a inscrits à son programme de travail pour 2014 et 2015. Afin que ces travaux puissent nourrir utilement les réflexions du Gouvernement dans la perspective de l'élaboration des projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, il serait approprié que cette contribution me soit remise dans les premiers jours de juin 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Manuel VALLS